

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME GERALDINE BEUCHAT-WILLEMEN, DEPUTEE (PCSI), INTITULEE "DIMINUTIONS DES CONTRIBUTIONS POUR LE SPORT : QUELLES CONSEQUENCES DANS LE JURA ?" (N°2721)**

Selon les statistiques de la base de données nationale J+S, 7'820 jurassiennes et jurassiens âgé-e-s de 5 à 20 ans ont participé en 2014 à 621 cours et camps de sport, encadré-e-s par 1'329 monitrices et moniteurs. Les subventions de la Confédération octroyées pour ces activités J+S s'élèvent à 694'164 francs. Cela représente une augmentation de 11.6% par rapport à 2013 et constitue un record pour le Jura.

L'annonce abrupte d'une diminution des subventions J+S à partir du 1<sup>er</sup> août 2015 par l'unité Sport des jeunes et des adultes de l'Office fédéral du sport est pour le moins peu opportune et en totale contradiction avec le message politique de la Confédération valorisant les bienfaits des activités physiques et sportives. Selon le communiqué de presse, le programme d'encouragement du sport de la Confédération, J+S, semble victime de son succès et le budget accordé ne permet pas de maintenir le montant des subventions J+S actuellement versées. Le mécanisme de subventionnement de J+S prend en considération les demandes d'activités J+S et peut donc être assimilé à un subventionnement « en fonction de la demande ». Les conséquences financières de cette diminution des subventions J+S sont donc difficiles à quantifier car on ne peut pas précisément prévoir combien d'activités J+S seront clôturées et facturées avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Cependant, on peut estimer que les subventions de la Confédération baisseront de 25% en moyenne, soit approximativement 174'000 francs globalement. Cette diminution des subventions J+S aura des conséquences financières certaines pour les entités sportives et les organisateurs de camps de sport jurassiens, dont l'Office cantonal des sports qui organise neuf camps de sport subventionnés par J+S avec 418 participant-e-s. Pour l'année 2015, la subvention de la Confédération s'élèvera à 12'289.20 francs soit une perte de 25%. Les finances d'inscription étant établies une année à l'avance, la diminution annoncée des subventions J+S à partir du 1<sup>er</sup> août prochain ne devrait pas péjorer la participation des enfants à ces camps. Par contre, cela va péjorer la situation financière des organisateurs de camps J+S. A titre informatif, l'Office cantonal des sports a écrit aux écoles jurassiennes de la scolarité obligatoire pour les informer que les subventions cantonales en faveur des camps scolaires allaient également diminuer de 25% conformément à l'article 13, alinéa 2 de l'ordonnance du 18 décembre 2012 portant exécution de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport.

Toutefois, les conséquences en termes d'activités physiques et de sport seront vraisemblablement limitées car la plupart des activités régulières des entités sportives telles que les entraînements ou les compétitions devraient être maintenues.

La baisse de 25% en moyenne des subventions J+S aura des répercussions financières pour l'ensemble du monde sportif jurassien. Les entités sportives annonçant des activités J+S et les organisateurs de camps de sport J+S devront compenser ce manque à gagner par d'autres sources de financement. Dans certains cas, il n'est pas exclu que la cotisation annuelle pour les membres d'une entité sportive soit augmentée. De façon similaire, une majoration de la finance d'inscription des participant-e-s à un camp de sport peut également être envisagée. Le Gouvernement regrette la décision unilatérale de la Confédération car la diminution concerne prioritairement les activités physiques et sportives dédiées au grand public.

Fort heureusement, la diminution des subventions J+S à partir du 1<sup>er</sup> août 2015 ne concerne pas tous les domaines d'activités relatifs à l'encouragement du sport. Ainsi, la promotion de la relève J+S qui représente une part marginale des subventions J+S octroyées aux entités sportives jurassiennes directement par les fédérations sportives nationales ne sera pas touchée par cette

baisse. Les entités sportives disposant d'athlètes et/ou d'équipes appartenant à cette catégorie seront globalement moins impactées financièrement. Par ailleurs, les subventions J+S octroyées pour les cours de formation de base et continue pour les monitrices et moniteurs J+S organisés par les cantons sont maintenues à leur niveau actuel. Aucun report de charge sur les participant-e-s et aucune baisse des prestations sont à prévoir dans ce domaine pilier de J+S.

Lors de l'élaboration des mesures d'économie du programme Opti-Ma, notamment de la mesure n°95, le Gouvernement n'avait pas connaissance de cette problématique. La diminution des subventions J+S n'a par conséquent pas été considérée dans sa réflexion.

Le Gouvernement n'envisage pas de libérer des moyens financiers supplémentaires afin de compenser la diminution des subventions de la Confédération pour l'encouragement du sport. Il n'existe pas de base légale qui permettrait au Canton du Jura de se substituer à la Confédération dans ce domaine.

Conformément à sa pratique, le Gouvernement suit attentivement l'évolution de ce dossier et a abordé cette thématique lors de la dernière rencontre avec les représentant-e-s jurassien-ne-s au Conseil des Etats et au Conseil national.

Delémont, le 12 mai 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le chancelier d'Etat

  
Jean-Christophe Kübler